



On ma arnaqué avec un canapé

Par **requin**, le **23/01/2010** à **20:54**

Bonjour, une nouvelle boutique vient d'ouvrir et téléphone à ma grand-mère en lui disant qu'elle a reçu un cadeau, ils l'appellent 2 fois pour lui dire de venir chercher son cadeau. Une fois la bas un homme est venu nous voir et, après quelques minutes nous a dit que nous étions les gagnants d'un chèque de 2'000€ après plus d'une demi-heure il nous informe que l'on n'a pas un canapé 3 places et 2 fauteuils. Une fois arrivé à la maison ma grand-mère a voulu le retourner mais on lui répond que c'est impossible et qu'elle est obligée de payer le prix fort (avec menace avec huissier de justice) en lui disant que tout retour est impossible. Alors ma question est la suivante: puis-je encore me faire rembourser alors que ma grand-mère a payé (de force) mais a dit son refus de recevoir le canapé? On lui a dit qu'elle avait payé à la livraison alors qu'elle ne voulait plus du canapé qu'elle a payé (on l'a obligé à le prendre sous peine d'un huissier) alors que faire? merci de me répondre au plus vite je vous remercie d'avance. Requin

Par **jeetendra**, le **24/01/2010** à **11:16**

Bonjour, il faut que vous preniez contact avec la DGCCRF pour vous plaindre, vous êtes dans quel département s'il vous plaît, bon dimanche à vous.